RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

-*-*-*-*-

MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

-*-*-*-*-

Direction de la Promotion du Développement territorial (DPDT)

RÔLES ET PLACE DES MARCHES TERRITORIAUX POUR UN AGENDA ALIMENTAIRE URBAIN DANS DES VILLES ET CITES PROSPÈRES :

CAS DES COMMUNES DE BAMBILOR ET KOUNGHEUL

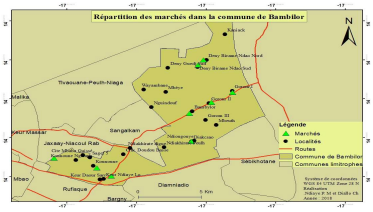

CARTOGRAPHIE DES MARCHES TERRITORIAUX DES COMMUNES DE BAMBILOR ET DE KOUNGHEUL POUR DES CITES ET VILLES PROSPERES.

SOUS LA DIRECTION DE MAMADOU- MIGNANE DIOUF

SOMMAIRE

Sigle et définition……...3

Remerciements……...4

Note de Préface…….....5

I-Introduction……6 -15

II-Pourquoi une cartographie des marchés territoriaux....….……13 - 18

III-METHODOLOGIE ET PRESENTATION DES ZONES DE L'ETUDE ……19 - 21

IV-ANALYSE DES DONNEES DE MARCHES TERRITORIAUX ……23

V. ANALYSE DE LA DÉMOGRAPHIE ET DE LA CONSOMMATION.....23-28

VI.ÉLÉMENTS SUR LA DIVERSITÉ ET DU GENRE SUR LE MARCHE...29--38

VII- Recommandations et Conclusion 39.....43

ANNEXES.....44

Sigles et définition

ANSD: *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie*

ARMP: Agence de Régulation des Marchés Publics

CICODEV: *Institut panafricain pour la citoyenneté-les consommateurs et le développement*

CIGA: *Comité d'Initiative pour la Gouvernance alimentaire*

COVID19: *Maladie à coronavirus 2019*

CSA: *Commissariat à la Sécurité Alimentaire*

DPDT: *Direction de la Promotion du Développement Territorial*

ENDA-ECOPOP: *Economie Populaire*

FAO: L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

HCCT: *Haut Conseil des Collectivités Territoriales*

MCTDAT: *Ministère des Collectivités Territoriales du développement et de l'Aménagement du Territoire*

OCDE: *L'Organisation de coopération et de développement économiques*

ODD: *Objectifs du Développement Durable*

OMC: Organisation Mondiale du Commerce

ONG: *Organisation Non Gouvernementale*

ONG PAEDD/CI-SACS: *Panafricaine pour l'Education au Développement Durable-*

Citoyenneté- Souveraineté Alimenatire-Coopération Solidaire

PAAA: *Pland'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré*

PSE: *Programme Sénégal Emergent*

SAF: *Les Systèmes **A**limentaires **F**ragmentés*

SAI: *Les Systèmes **A**limentaires Intermédiaires*

SAM: *Le Système **A**groindustriel de **M**asse*

SAT : Syetèmes alimentaires territoriaux

Remerciements

Dans la présentation des résultats de cette étude, nous tenons tout d'abord à remercier la FAO et particulièrement son Représentant résident au Sénégal, M. Robert Guei, pour la confiance qu'il a accordée à notre Organisation dans la conduite de ce travail. A ce titre nos remerciements s'adressent à toute son équipe plus particulièrement, à M Makhfousse Sarr, Mme Coumbaly Diaw, Abdou Badiane, ainsi que leurs collègues du Bureau de Rome, comme Marcello Vicovaro et d'autres personnes que nous n'avons pas toutes citées, mais qui nous ont accompagné, conseillé et aidé à la réalisation de ce travail. Nos Remerciements vont au Gouvernement du Sénégal, plus particulièrement au **Ministre** des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires **(MCTDAT), M. Oumar Guèye,** qui**,** dès le départ a accordé une attention particulière à ce projet de la FAO en donnant des instructions claires à ses collaborateurs, notamment à la Direction de la Promotion du Développement Territorial (**DPDT**), ici représentée, par M Ousseynou Kébé, qui a facilité la communication et l'interaction entre le consortium des ONG, et les Communes de Bambilor et de Koungheul.

Aux deux Maires des Communes citées, et à leurs proches collaborateurs, nous leur réitérons toute notre reconnaissance pour leur apport dans la mise en relation avec les populations, la mobilisation des acteurs durant le processus de réflexion collective et de collecte des données.

A nos collègues des **ONG: CICODEV**- Mme Khady Ndoye, ses collègues et son Directeur Amadou Kanouté, **ENDA ECOPOP**- M Mansour Diagne, son équipe et son Directeur M. Bachir Kanouté, nous voudrions leur dire tout le plaisir que nous avons eu de travailler avec eux sur le terrain, sur des aspects aussi importants que l'alimentation, l'agriculture et les marchés.Nous souhaitons continuer et élargir cette collaboration dans le même esprit. Nous remercions vivement M Malamine Savané, avec qui nous avons cheminé pendant des années dans la communauté des ONGs et qui est une personne Ressource dans ce projet. Lamine, ce fut un réel plaisir de vous retrouver avec la même détermination, le même engagement empreint de sincérité et de discrétion. Aux différents représentants des commerçants, des producteurs/ transformateurs, des Consommateurs, nous disons un grand merci.

Enfin, nos remerciements à l'équipe de la **PAEDD/** tout son Secrétariat, à nos collaborateurs extérieurs, aux enquêteurs de terrain. Félicitations et merci aux chauffeurs qui nous ont conduits dans la prudence durant toutes les activités. Une mention spéciale à Mme Ndeye Fatou Mbenda Sarr qui a assuré à la fois, la coordination des enquêtes de terrain, l'exploitation, l'analyse statistique des données recueillies, tout en participant à l'élaboration du rapport final sous la direction du Directeur de la PAEDD, Mamadou Mignane Diouf, mais aussi les consignes et conseils de M Marcello Vicovaro, l'expert de la FAO, à Rome qui a suivi ce projet dans les pays bénéficiaires : l'Équateur, le Sénégal et le Rwanda. Un choix qui confirme aussi que les marchés territoriaux constituent un avenir pour l'accès aux produits agroalimentaires, et donc pour une alimentation saine et variée au sein des communautés locales. Ce travail mérite d'être partagé et perpétué. Les résultats obtenus montrent qu'il urge d'aller vers une mise à l'échelle. Vivement que les leçons apprises dans ce projet nous permettent de vulgariser l'expérience et de consolider les acquis.

Le Directeur Exécutif de la PAEDD/ CI-SACS

Mamadou- Mignane Diouf

Préface par

Malamine Savané- Personne Ressource du Projet.

Le rôle de l'agriculture urbaine et périurbaine est prépondérant dans les communes de Bambilor et Koungheul marquées par une urbanisation rapide, une pression sur les terres agricoles, l'émergence d'une forte demande sociale concernant l'alimentation. Ces territoires jadis ruraux perdent de plus en plus leur fonction de production et de grenier alimentaires pour les centres urbains, mais restent des lieux de rencontre entre l'offre et la demande en produits de consommation pour les ménages urbains et ruraux. Koungheul et Bambilor sont des marchés territoriaux dynamiques qui sont ciblés par la FAO dans le cadre de cette étude pour comprendre la complexité de tous les maillons de la chaine alimentaire du producteur au consommateur appelé systèmes alimentaires. Ce besoin d'amplifier les connaissances des marchés territoriaux et ses relations avec les sytèmes alimentaires a motivé l'adoption de l'approche systèmes alimentaires territoriaux (SAT) développée par la FAO. L'approche SAT repose sur une démarche scientifique, inclusive et participative soutenue par le Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement des territoriales (MCLDAT). Dans la présente étude, les résultats obtenus confirment que les SAT sont devenus des enjeux importants à tenir en compte dans l'élaboration des politiques agroalimentaires. Car, il ne suffira plus de produire uniquement de manière durable dans les communes et leurs territoires; il va falloir aussi assurer la disponibilité et l'accessibilité physique et économique des produits alimentaires sains et nutritifs pour les communautés afin de mieux contribuer à la réalisation des Objectifs de sécurité alimentaire et de la nutrition ciblés par les objectifs de développement durable (ODD) notamment les ODD2, ODD6 et ODD17 et l'État du Sénégal à travers son Plan Sénégal Emergent (PSE). Les marchés territoriaux deviennent ainsi dans le cadre des rapports entre les communes et l'agriculture au sens large d'une part et entre les acteurs des différents maillons des systèmes alimentaires d'autre part, un enjeu économique. En effet, les zones rurales et périurbaines du territoire de Bambilor dans le département de Rufisque et la région de Dakar et celui de Koungheul, un carrefour de transit au cœur du Bassin arachidier dans le périmètre de l'Agropole-Centre, interpellent la réflexion sur la production durable pour l'alimentation, la transformation, la conservation des produits et leur commercialisation à travers des marchés accessibles aux populations .

L'organisation, le développement et l'aménagement des marchés territoriaux deviennent ainsi un défi de développement et qui hissent la cartographie des marchés dans l'agenda des collectivités territoriales chargées de l'impulsion d'un développement économique local, de la matérialisation des politiques d'aménagement du territoire, mais aussi des centres d'activités liées à la production et à la disponibilité d'une alimentation saine et nutritive.

La "Cartographie des Marchés Territoriaux" est ainsi devenue une composante importante du projet FMM/GLO/132/MUL:"FEEDING URBANIZATION : BÂTIR DES VILLES ET DES CITES PROSPÈRES" initié par la FAO sous la tutelle du MCDAT au Sénégal.

Dans la conduite de cette composante l'expérience et l'engagement de l'ONG PAEDD ont été convoqués dans une démarche inclusive et participative dans un important travail d'information, de dialogue et d'implications des acteurs locaux, de collecte des données existantes, mais d'accès difficile suivi d'un effort conséquent de compilation, d'organisation et d'analyse des données issues des enquêtes, de revues documentaires sur des travaux de recherche déjà réalisés ou en cours et voire d'études complémentaires.

Ainsi, le concept des marchés territoriaux est partagé, son importance relevée et appropriée. Et cette cartographie des marchés territoriaux établie par l'ONG PAEDD constitue aussi un important support de construction de coopération à consolider entre les deux Communes .

Malamine Savané- Consultant Sénior- Personne Ressource du Projet

I. INTRODUCTION.

La notion de système alimentaire a été conceptualisée par Louis MALASSIS en 1994, et définie comme[1]« la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture ». Le système alimentaire englobe donc tous les maillons de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur. Il existe une grande diversité de systèmes alimentaires dans le monde. Jean-Louis RASTOIN en distingue trois types:

- ✓ Le Système **A**groindustriel de **M**asse **(SAM),**
- ✓ Les Systèmes **A**limentaires **F**ragmentés **(SAF)**
- ✓ Les Systèmes **A**limentaires Intermédiaires **(SAI)** 2.

Selon ce dernier[2],travailler sur le système alimentaire revient donc à s'intéresser à différents sujets (modèles alimentaires, aménagement du territoire, agriculture, santé, économie, environnement) et à adopter une approche transversale et intégratrice. Devant les effets délétères de la concentration économique dans le secteur agro-alimentaire à l'échelle mondiale, des Etats et des collectivités locales de différents pays travaillent à la relocalisation de l'alimentation à l'échelle de leur territoire, à travers l'adoption de principes et de politiques visant la mise en place de projets alimentaires territoriaux. Ce projet est déroulé selon l'approche SAT de la FAO (*Systèmes, Alimentaires, Territoriaux)* .Et selon la FAO, de nos jours, les systèmes alimentaires et dynamiques de territoire subissent de profondes métamorphoses. Avec plus de **50%** de la population mondiale qui vit en milieu dit urbain, et une projection à **70%** d'ici **2050**, un important défi pèse sur nos systèmes de production et d'approvisionnement alimentaire. C'est dire que, l'échelle des systèmes alimentaires territoriaux (SAT) représente une solution pertinente pour contribuer à atteindre à la fois les objectifs d'éradication de la faim et de la pauvreté, de durabilité des systèmes alimentaires, et d'amélioration des liens au sein du territoire. Toujours, selon la FAO, dans son document « **En bref – Approche systèmes alimentaires territoriaux- FAO (SAT) 2013 »,** en adoptant l'approche SAT – en regardant les systèmes alimentaires d'un point de vue territorial - on s'intéresse au réseau d'acteurs, aux processus et connexions impliqués dans les composantes multiples des systèmes alimentaires que peuvent être la production, la transformation, la commercialisation ou la consommation alimentaire, dans un espace donné.

Mais aujourd'hui, le monde traverse une situation difficile, marquée par une série de crises multiformes :(sanitaire avec des pandémies, environnementales ave les changements climatiques, sécuritaires, avec les conflits, la multiplication des foyers de tension et voire des guerres aux conséquences diverses. Cette situation explique en partie, les crises alimentaires, les déficits énergétiques, l'inflation notée partout dans le monde .Dans un numéro publié en 2021 par les Nations Unies, sur : L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021, (SOFI), il a été noté que **720** millions de personnes ont souffert de la faim en **2020,** et **2,4** milliards d'individus ont connu l'insécurité alimentaire durant cette période.

[1]« La manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer leur nourriture ».

[2]« Les deux systèmes majoritaires (SAM et SAF) ne répondent pas aux critères d'une sécurité alimentaire durable c'est-à-dire l'accès pour tous à la nourriture, la santé du mangeur, le respect des cultures alimentaires locales, la triple performance écologique, économique et sociale des entreprises, l'équité entre consommateurs, entre producteurs et entre les deux. ».

D'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, (FAO), le COVID-19 a fait bondir la sous-alimentation : en **2020, entre 720 et 811 millions** de personnes dans le monde ont souffert de la faim, soit **118** millions de plus qu'en 2019[3]**.**Il est donc nécessaire d'impulser de meilleures politiques agroalimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans le monde.

Il est nécessaire de s'attaquer d'urgence au problème de la sécurité alimentaire mondiale, comme l'a reconnu l'Organisation des Nations Unies dans ses Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD2, en particulier, appelle à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable d'ici à 2030. Ce sont là des défis considérables pour l'ensemble de la planète, qui appellent une coopération internationale et des réformes pouvant aller jusqu'aux territoires.

Il nous est rappellé que , selon la définition du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Des progrès ont certes été faits sur le front de la sécurité alimentaire au fil des ans, mais inégaux suivant les régions et les pays. La pandémie est venue inhiber une part non négligeable des efforts et acquis. Neanmoins, les gouvernements peuvent encore agir pour améliorer la sécurité alimentaire et, face à ces enjeux, le choix de politiques adaptées jusqu'au niveau territorial est déterminant.

Plusieurs politiques agricoles ont été mises en œuvre et maintenues en place dans le but d'accroître la production alimentaire et améliorer ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Certaines ont connu l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés agricoles (sous forme de subventions ou de restrictions à l'exportation) qui n'a pas toujours eu les effets escomptés car elles ont aussi eu comme effet la montée des prix des denrées de base, au détriment de la sécurité alimentaire des ménages pauvres parmi lesquels se trouvent des agriculteurs qui sont aussi des consommateurs nets de ces produits. En plus de ne pas atteindre leur but, ces mesures de soutien peuvent en plus participer à désorienter les ressources publiques, ou encore d'autres efforts qui visaient pourtant à améliorer la sécurité alimentaire, ou encore à anéantir notamment ces efforts et idées qui visent à créer des conditions propices à l'amélioration de la productivité agricole, à travers le développement des systèmes d'innovation agricole.
De l'avis de certains experts de **l'OCDE,** la construction d'infrastructures rurales et d'installations de stockage, les activités de formation et les services de conseils dans le domaine agricole sont des investissements pouvant accroître la production et les disponibilités alimentaires. Il s'agit de redoubler d'efforts pour concevoir des politiques cohérentes en matière de systèmes alimentaires, afin de s'attaquer à l'insécurité alimentaire et d'atteindre ainsi l'ODD 2 d'ici à 2030. En 2030, **660** millions de personnes souffriront de la faim selon les estimations de la FAO . Dans un scenario où la pandémie n'était pas apparue on en aurait compté **30millions** de moins. Si cette projection est inférieure à celle qui avait été estimée dans le rapport de 2020, qui évaluait à **840** millions le nombre de personnes en situation de sous-alimentation en 2030, l'optimisme n'est pourtant pas de mise. En l'état actuel des choses, il y a très peu d'espoir que l'objectif "faim zéro" soit atteint en 2030. Et les conditions pour que soient atteints les objectifs de développement durable, notamment l'ODD1 (éradication de la pauvreté) et l'ODD 2 (lutte contre la faim), semblent difficiles à réunir.

[3]CF. Sur la situation alimentaire dans le monde 2021

Tout se passe comme si la situation alimentaire mondiale s'est aggravée depuis 2019, année durant laquelle **8,4%** de la population mondiale était en situation de sous-alimentation, alors qu'en 2020, on a atteint les **9,9%.** C'est dire entre 2019 et 2020 cet indicateur a augmenté autant qu'au court des 5 années précédentes réunies[4]**.**
L'Afrique est le continent le plus affecté par cette situation de la malnutrition même si en chiffres absolus, c'est l'Asie qui compte le plus de personnes en situation de malnutrition, en données relatives c'est l'Afrique qui est le continent le plus touché par le problème. Car, alors que la prévalence de la malnutrition est estimée à **9,9 %** au niveau mondial, l'Afrique en serait à **21 %.** En 2020, **22 %** des enfants de moins de 5 ans ont eu une croissance freinée par la malnutrition, **6,6%** étaient émaciés et **5,7 %** en surpoids.
Pour ce qui concerne les femmes, dans toutes les régions, la prévalence de la malnutrition est supérieure pour les femmes que pour les hommes. Tous ces tableaux ont été peints.[5]
Dans cette situation mondiale, l'Afrique est à la croisée des chemins, dans un contexte de mondialisation avec ses crises multiformes, et de nombreux défis à relever sur les plans sécuritaire, politiques, changements climatiques avec des conséquences comme les érosions côtières, les pertes de terres cultivables, et la déforestation, etc.
Du point de vue démographique, de **100** millions d'habitants en **1900,** la population de l'**Afrique** est passée à environ **275** millions dans les années **1950-1960**, puis à **640** millions en **1990** et à **1,4** milliard en **2022** soit 18 % de la population mondiale, selon un document d'experts des nations Unies, intitulé[6]:
Selon le même document, *(cf. notes de page6),* en **2100,** les **4 milliards** d'habitants seront largement dépassés en Afrique. Et pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, la population aura été multipliée par près de **5 fois** entre 1960 et 2020, contre 2,7 fois pour l'ensemble de l'Asie et 3 fois pour l'Amérique latine. Elle représenterait dorénavant **14%** de la population mondiale, contre 7% en 1960.

Ces tendances démographiques vont aussi avec des dynamiques urbaines qui voient naître de plus en plus de grands centres urbains et des mégalopoles sur le continent**.**

Pour ce qui est du Sénégal, un pays qui se situe en Afrique de l'Ouest avec une superficie de **196 712Km2,** il est bordé à l'Ouest par l'océan atlantique, à l'Est par le Mali, au Nord par la Mauritanie, et au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée, la situation n'est pas très différente.
La réfèrence aux bulletins de l'ANSD, du mois de mars 2022, indique que le Sénégal compte **17.233.000** hbts, avec une densité de **87,6 hbts/** km2. Dans les projections de 2030, la population serait estimée à **19.909. 000 hbts.**
En 2020, la répartition entre urbains- ruraux était autour de **52,8%** et la population rurale de **47,2%.** L'espérance de vie à la naissance est de **66,7** ans pour les hommes et **69** ans pour les femmes.
Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays africains, fait face à une forte demande sociale et alimentaire qui sera difficile à satisfaire si rien n'est fait dans l'amélioration du système alimentaire territorialisé.

---

[4]cf (Trois organisations des Nations Unies (FAO, PAM et FIDA) publient annuellement "L'état de la sécurité alimentaire dans le monde". Depuis 2014 le monde connaît une hausse du nombre de personnes touchées par la faim. Entre 2019 et 2020 cette tendance s'est considérablement accélérée).

[5]Par"L'édition 2021 de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde constitue la première étude mondiale de ce genre qui porte sur la période de pandémie, un rapport qui a été publié conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). juillet 2021.

[6]"La démographie de l'Afrique au XXIème siècle, bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050, paru en 2020).

C'est sans doute ce constat qui motive et justifie la détermination de l'agriculture comme un des moteurs du développement économique et social dans le Plan Sénégal émergent **(PSE**) et justifie la planification des réformes fortes qui devront accompagner la relance de l'économie, particulièrement dans les domaines de l'agriculture au sens large.
En effet la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste toujours préoccupante dans le **PA2AA** du **PSE2** au regard des résultats du système agricole qui peine à assurer la sécurité alimentaire des citoyens, nonobstant sa résilience face au choc et les investissements consentis par les pouvoirs publics avec l'aide des partenaires au développement. L'avènement de la pandémie de la COVID19 a fini de montrer l'importance des marchés dans tout système alimentaire. Il s'y ajoute la guerre en l'Ukraine, la crise sécuritaire au Sahel qui ont rappelé l'importance de l'autonomisation de la production alimentaire et l'importance du transport pour l'accès aux produits dans le système alimentaire.
Il urge de trouver des solutions durables pour assurer une sécurité alimentaire dans des villes prospères et résilientes.

A l'instar de beaucoup de pays, le Sénégal est dans cette dynamique, en rapport avec le Plan Sénégal émergent. Cette option de sécurité alimentaire est aussi partagée par la communauté internationale au sein des Nations Unies, avec la FAO, chargée des questions d'agriculture et d'alimentation.

Cette initiative mondiale alignée aux réalités décrites, s'articule autour de **sept (7) Axes** d'intervention tel que **l'Axe 4** : *" Activités agroalimentaires novatrices et durables, créatrices d'emplois et contribuant au développement de territoires fonctionnels et prospères au sein des villes "*.C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet initié par la **FAO, FMM/GLO/132/MUL : "FEEDING URBANIZATION : BÂTIR DES VILLES ET DES CITES PROSPÈRES**", au Rwanda, en Équateur et au Sénégal. Les objectifs sont ci-dessous déclinés:

Objectif général: Renforcer les systèmes alimentaires des population dans les petites cités-villes et localités territoriales, afin de les rendre plus résilientes, plus durables et plus inclusives dans le continuum rural-urbain pour une alimentation saine en quantité et en qualité, riche et bien variée .

Objectifs spécifiques:

OS1: Créer des "districts agroalimentaires" qui pourront soutenir le processus de prise de décision dans les petites villes et les cités grâce aux connaissances que ces districts peuvent générer et qui permettront d'identifier les possibilités d'améliorer les systèmes alimentaires ;
OS2: Créer des mécanismes de gouvernance alimentaire participative qui vont promouvoir la coordination entre les collectivités territoriales et les acteurs du secteur de l'alimentation afin d'établir des "districts agroalimentaires", de renforcer l'économie locale et d'améliorer la nutrition dans les petites villes et les cités ;
OS3: Renforcer les capacités des acteurs dans les petites villes qui se traduisent par une production agroalimentaire durable, une meilleure gestion des ressources naturelles et un potentiel de développement à plus grande échelle de l'agro-industrie locale ;
OS4: Reproduire et promouvoir les innovations dans la planification et la mise en œuvre des Systèmes alimentaires grâce à la coopération entre villes et à la participation à des événements mondiaux pouvant assumer leurs rôles et responsabilités dans la gestion concertée et intégrée du territoire.

Au Sénégal, le projet contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et au renforcement de la résilience des populations vulnérables, mais aussi à la promotion de secteurs sylvopastoraux et aquacoles durables, diversifiés, compétitifs, inclusifs et favorisant la croissance à travers :

- La création des « districts agroalimentaires » qui soutiendront le processus de prise de décision dans les villes et cités ainsi que l'amélioration des systèmes alimentaires ;
- La création de mécanismes de gouvernance alimentaire participative qui promeuvent la coordination entre les Collectivités territoriales et les acteurs du secteur de l'alimentation ;
- Le renforcement des capacités des acteurs pour une production alimentaire durable, une meilleure gestion des ressources naturelles et un potentiel de développement ;
- La promotion des innovations dans la planification et la mise en œuvre des systèmes alimentaires grâce à la coopération entre villes et la gestion concertée et intégrée du territoire.

Il intervient dans le contexte d'une nouvelle réforme de la décentralisation adoptée en 2014, communément appelée ACTE III. Cette réforme se caractérise par la suppression de la région en tant que Collectivité locale, la communalisation intégrale, et l'érection du Département en Collectivité locale. La Commune est désormais dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, qui lui permettent de s'administrer librement par un Conseil élu sous la présidence d'un maire. Cette dynamique justifie le portage de ce projet par deux Collectivités territoriales et sous la supervision du Ministère de tutelle; le Ministère des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Terroir. Faudrait-il rappeler que cette Composante Cartographie des Marchés Territoriaux de ce projet vise comme objectifs de:

- ***Réaliser et publier une cartographie des marchés, lieux de distribution et d'échanges des produits et denrées alimentaires, par excellence. Cette cartographie est donc d'une grande nécessité dans le dispositif de gouvernance des Cités urbaines en plein essor dans ce monde qui fait de plus en plus, face à des crises de toutes natures.***

Cette cartographie des marchés territoriaux dans les Communes de Bambilor et de Koungheul a été réalisée dans cette dynamique, et constitue un élément important des différents volets de ce projet que le Sénégal partage avec deux autres pays que sont l'Équateur et le Rwanda.

Ce projet, résultat du partenariat entre les Etats et le système des Nations Unies, à travers la FAO, est Co-porté au Sénégal par différentes Organisations Non Gouvernementales dont : CICODEV- ENDA ECOPOP, ONG PAEDD/CI SACS et l'Agence de Régulation des Marchés Publiques (ARMP) avec le portage institutionnel du Ministère des Collectivités territoriales.

II-Pourquoi une cartographie des marchés territoriaux?

De nombreuses petites villes dont l'économie repose encore sur l'agriculture vont connaître une croissance démographique plus importante au cours des prochaines décennies.

La transformation rurale, dont l'une des manifestations actuelles est la diversification d'une économie, qui dans le passé, était fortement tributaire de la production de matières premières agricoles et forestières est d'une dépendance accrue à l'égard de lieux de commercialisation éloignés et aujourd'hui perçue comme étant en même temps un défi et une opportunité. Il est aussi convenu que les questions de pauvreté et du déficit alimentaire, ou encore de l'insécurité alimentaire, font aujourd'hui l'objet de vives préoccupations de tous les Gouvernements.

A travers le monde, ces préoccupations sont exacerbées par le phénomène de l'urbanisation galopante dans les pays du Sud et de l'Afrique notamment. En effet, les marchés territoriaux en général ont une grande importance dans les systèmes alimentaires, et en particulier dans les milieux périurbains et ruraux où ils contribuent activement à la distribution des denrées alimentaires à travers des espaces de commerce, qui peuvent être des **marchés quotidiens,** ou encore des **marchés hebdomadaires** communément appelés **« Luuma»** au Sénégal. Oui, au Sénégal, comme dans beaucoup de cités urbaines en Afrique, il existe des marchés d'approvisionnement et de commercialisation qui ont des statuts différents. Ces marchés méritent d'être mieux connus par un système de cartographie.

De plus en plus, les marchés naissent partout dans et autour des cités- villes qui se voient aussi entourés de surfaces et d'espaces d'échanges et de commerce avec une société de fortes consommations, d'échanges et de commerce. Il existe de plus en plus des "points marchés de quartier, des marchés de villes, et même des marchés territoriaux au sein des Communes. La mondialisation a fini de transformer la planète en un petit village où tout se vend et tout s'achète. Cela expliquerait une volonté de mieux réguler les échanges transfrontaliers et interétatiques avec la création de l'OMC. La distribution des denrées et autres produits agroalimentaires se fait de nos jours à travers ces espaces. Les récoltes provenant des zones de production ou de transformation atterrissent dans ces marchés qui méritent d'être mieux connus à la fois par les consommateurs, les décideurs et les Institutions partenaires au développement dont le système des Nations Unies. Les marchés surtout territoriaux sont le lieu de convergence de tous les acteurs des différentes composantes du système alimentaire à savoir les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les consommateurs, les transporteurs, etc. Ainsi, connaître et maîtriser les marchés territoriaux, beaucoup de pays du Sud en ont fait de nos jours, un défi pour tous les Etats qui cherchent à assurer une sécurité alimentaire aux populations dans un monde de plus en plus frappé de crises alimentaires et de fortes inflations.

Au Sénégal, ce sont les Communes de Bambilor et de Koungheul qui ont été choisies pour expérimenter ce projet. Il s'agit de deux Communes différentes du point de vue géographique, mais complémentaires, du point de vue commercial. Chacune a des caractéristiques spécifiques. Bambilor se trouve dans le prolongement de Rufisque, la Commune de Koungheul, dans le Département de Kaffrine, polarise de nombreux villages qui s'agrandissent de plus en plus, contribuant ainsi, à une urbanisation rapide de la ville. La Commune de Bambilor, dans la région de Dakar, Département de Rufisque, se situe à cheval entre Dakar et Thiès, dans ce qu'il est convenu d'appeler la zone des Niayes. C'est une Commune de production agroalimentaire, avec ses terres de maraichage, d'aviculture, d'agroforesterie, mais aussi de produits halieutiques avec les voisins comme Cayar, etc.

La Commune de Bambilor:

Bambilor se situe à une trentaine de kilomètres de Dakar. Créée en 2011, comme communauté rurale ; elle devient commune avec la communalisation intégrale en juin 2014, elle fait partie de l'Arrondissement de Sangalkam, du département de Rufisque et de la région de Dakar.

Elle s'étend sur une superficie de **76Km2** avec une population de **56444 hbts**. Un processus irréversible d'urbanisation des terres rurales accéléré par la croissance démographique dans les alentours de la Commune, la forte proportion d'une population à majorité jeunes, en plus de la forte demande en habitat des classes moyennes de Rufisque et Dakar, constituent une menace sur la zone des Niayes qui couvre le territoire de Bambilor qui perd chaque année des centaines d'hectares de ses terres cultivables. A cette menace, vient ajouter le changement constaté dans les habitudes alimentaires des populations au profit des produits d'importation plus chers et sans doute moins nutritifs.

La Commune de Koungheul:

Elle est située à **343 km** de Dakar, capitale du Sénégal et à **85 km** de Kaffrine, la capitale régionale, la commune de Koungheul est ceinturée par les communes d'Ida Mouride et Fass Thiéckène. Elle couvre une superficie de **7,5 km^2.** Elle est le chef-lieu du département de Koungheul depuis 2006. Elle constitue un centre de transit traversé par la Route Nationale 1 et la voie ferrée Dakar - Bamako. La population de la commune de Koungheul s'élève à 22 517 habitants répartie dans huit (8) quartiers, soit 13 % de la population départementale et 3,7% de celle régionale. Sa densité est de 3002 habitants au km2 contre 41 à l'échelle départementale et 55 à l'échelle régionale selon les projections publiées par l'ANSD en 2015. Cette population a connu, en seulement trois années, une progression de **774 habitants**, passant de 20 942 habitants en 2013, à 21 716 habitants en 2014 et 22 517 habitants en 2015. La lecture de la pyramide des âges montre une population fortement jeune, à plus de 75%. Par ailleurs, on note la faible proportion des personnes âgées dans la commune.

Les deux Communes pilotes (Bambilor et Koungheul), présentent des similitudes socioéconomiques car toutes les deux sont des Communes de productions agroalimentaires qui s'agrandissent et s'urbanisent de plus en plus avec de nouveaux défis urbains, mais aussi des défis de disponibilité et d'accessibilité des produits agroalimentaires, dans un contexte de crises liés aux changements climatiques, aux pandémies, avec des inflations difficiles à maîtriser par les Etats à qui les marchés internationaux échappent de jour en jour. La situation actuelle qui secoue le monde avec la guerre en Ukraine, en est une illustration. Rien que pour ces risques et défis, ce programme est d'une grande nécessité et d'une grande pertinence.
Au Sénégal, ce programme inscrit dans l'agenda de la FAO est aligné au PSE qui régente tous les actions et plans de développement de l'Etat du Sénégal.

Pour mémoire, en 2014, le Gouvernement a adopté le Plan Sénégal Émergent (PSE), seul document de référence en matière de politique publique. Il lui a permis de créer un cadre unique de planification des actions de l'Etat avec l'ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain.Trois aspirations ont été déclinées dans l'**Axe1** du PSE ***«Transformation structurelle de l'économie et croissance »***

1) *Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires ;*

2) *Développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée ;*

3) *Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.*

Ainsi l'économie rurale, l'agriculture, les produits de la mer, l'élevage, l'agro-industrie sont parmi les six nouveaux moteurs de la croissance identifiés dans le cadre du PSE. Aussi, des réformes critiques et cinq projets phares structurants ont t-ils été proposés dans l'Axe 1 du PSE *«Transformation structurelle de l'économie et Croissance»*, notamment :

- *Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ;*
- *Développement de trois corridors céréaliers ;*
- *Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ;*
- *Restructuration de la filière arachide ;*
- *Création des agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie.*

De nombreux programmes et projets accompagnent encore la mise en place de ces ambitions de l'Etat. Mais force est de constater que la production alimentaire nationale ne couvre pas encore les besoins au Sénégal. La norme retenue pour la consommation humaine en céréales est celle de la FAO qui est de **185 kg/hbts/an**. Les besoins globaux sont évalués, sur la base de cette norme, à **3 079 652,635 tonnes de céréales en 2020** contre **2 998 688**,**125** tonnes en 2019. La production nette disponible est évaluée à **2 058 533 tonnes en 2020** (contre 2 331 402,85 tonnes en 2018/2019 et 1 881 264 tonnes en 2017/2018), soit un taux de couverture des besoins en céréales de **66,84 %** (contre **77,75 %** en 2018/2019 et 68,33 % en 2017/2018). Au niveau de l'accessibilité aux aliments nutritifs, la faiblesse des revenus est la principale contrainte, particulièrement en milieu rural où elle est plus marquée. Par ailleurs, toujours à ce niveau, on note :

- *La dégradation continue du pouvoir d'achat des consommateurs, notamment en milieu urbain,*
- *Les crises successives enregistrées dans les campagnes de commercialisation des principales cultures de rente que sont l'arachide et le coton, en particulier l'instabilité et la dégradation de leurs valeurs d'export, et le durcissement des conditions d'entrée des produits agricoles sénégalais en Europe, leur principale destination d'export,*
- *La crise de l'emploi en milieu urbain, ainsi que le ralentissement des activités des opérateurs du secteur informel, sont autant de facteurs qui limitent l'accessibilité aux aliments.*

Les stratégies mises en place pour faire face à cette situation sont principalement :

- *Le recours à des revenus de transferts de migrants saisonniers au Sénégal et/ou d'immigrés, notamment en Europe et en Amérique du Nord ; la vente de petits ruminants ou de volaille,*
- *La migration d'une partie de la famille des ruraux vers les villes, et de jeunes sénégalais (toutes catégories confondues), urbains et ruraux, vers l'extérieur du pays,*

Les marchés territoriaux deviennent un cadre régulateur important dans ce contexte.
Au Sénégal, il existe une Agence de Régulation des marchés publics **(ARMP),** un service rattaché au Ministère du Commerce et dont le rôle est de réguler le marché national, surtout pour les produits agroalimentaires. Malgré les efforts fournis par cette Agence pour réguler le marché, il lui est difficile d'arrêter la flambée des prix liée à des facteurs endogènes et exogènes; comme par exemple, les effets de la pandémie, la guerre en Ukraine, mais aussi l'embargo contre le Mali par la Communauté sous régionale, la CEDEAO. Depuis le début de l'année, la flambée des prix des denrées alimentaires suscite des inquiétudes à l'approche des grandes fêtes religieuses. Par exemple, cette année, le mois sacré de Ramadan pour les musulmans, sous une forte inflation des prix qui a affecté le pouvoir d'achat des familles. Dans le bulletin de février 2022 *du Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET)*, ces propos d'une commerçante résonnent encore très fort. "*Rien n'est accessible aujourd'hui, toutes les denrées alimentaires sont chères. Avant, j'achetais un sac de choux à 8 000 francs CFA, aujourd'hui, il coûte entre 15 000 et 20 000 francs CFA et c'est le cas pour tous les produits. Si cette situation perdure et n'est pas réglée avant le ramadan, nous risquons de rompre le jeûne au pain de son*", dit une vendeuse sur un marché de Dakar.

Au Sénégal, le riz, le mil, le sorgho et le maïs constituent la base de l'alimentation des ménages. Le riz importé est consommé quotidiennement par la grande majorité des ménages, particulièrement dans les centres urbains de Dakar et Touba. Le riz produit localement dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la région naturelle de la Casamance y est consommé. Le mil est consommé dans les régions centrales où Kaolack représente le marché régional le plus important. Le maïs est produit et consommé dans les zones autour de Kaolack, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et dans la vallée du fleuve Sénégal. Mais le maïs est surtout importé, principalement du marché international. Il existe une forte demande pour tous les produits à Touba et à Dakar. De l'avis d'un cadre de **l'ARMP** (Agence de Régulation des Marchés Publics) que nous avons interrogé sur la situation des marchés et de la fluctuation des prix, on peut retenir que le Sénégal dépend plus des importations à partir du marché international, surtout le riz, que du commerce transfrontalier qui concerne essentiellement le bétail provenant du Mali et de la Mauritanie pour approvisionner Dakar et les marchés environnants. Et cela explique que notre pays fait face à la flambée des prix des produits de première nécessité : une augmentation de **40 à 60%** au cours de ces derniers mois; (février- avril 2022). Des décisions en matière de taxe ont ainsi été prises lors du Conseil national de la consommation, du mois de mars 2022, en présence du ministre du commerce, mais ces mesures n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Dans ce registre des marchés, au niveau territorial, les Communes de Bambilor et de Koungheul partagent la suprématie du riz au niveau des consommateurs.

Mais, alors que Bambilor, avec sa proximité avec la zone des Niayes, a l'avantage de disposer des légumes, fruits et autrescondiments, Koungheul est mieux doté en céréales sèches, comme le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, etc. Si Bambilor a un certain avantage pour l'accessibilité du poisson, avec les zones de pêche comme Cayar, Fass Boye, etc, en plus de la volaille avec les fermes avicoles dans la zone, Koungheul, dispose plus de viande de bétail en raison de l'approvisionnement par le Mali.

En somme, les produits dominant à Bambilor restent les fruits et légumes, le poisson et la volaille, en plus du riz importé qui reste la principale denrée alimentaire; alors qu'à Koungheul, ce sont les céréales (mil, sorgho, maïs,) et la viande de bétail qui sont dominants sur le marché, où aussi l'arachide et ses dérivés constituent une donnée importante.

Pour l'exécution du projet dans les deux **(2)** Communes ciblées, que sont, la Commune de Bambilor (département de Rufisque, région de Dakar) et de la Commune de Koungheul (Département de Koungheul, région de Kaffrine),le Ministère supervise la conduite, à travers la DPDT.

Dans les dispositifs administratifs, la FAO a initié des protocoles d'accord avec la **DPDT**, et aussi avec des ONG sénégalaises dont : **l'ONG CICODEV** ; l'ONG **ENDA ECOPOP** ; **l'ONG PAEDD**/ CITOYENNETÉ- SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET COOPÉRATION SOLIDAIRE- et **l'ARMP**(Agence de Régulation des Marchés Publics). Ces ONG/ Institutions travaillent ensemble dans un esprit de synergie, tel que le souhaite la FAO dans les approches d'exécution des protocoles d'accord signées avec les partenaires afin d'atteindre efficacement les objectifs du projet.

- ***L'ONG CICODEV*** *a conduit un processus qui a permis, entre autres, de développer un livre de recette avec des illustrations sur la préparation des différentes recettes possibles, la création de champs école, etc*
- ***L'ONG ENDA*** *ECOPOP a déroulé une feuille de route qui a conduit notamment à la mise en place du Comité d'Initiatives Local sur la Gouvernance Alimentaire (CIGA).*
- ***L'ARMP*** *(Agence de régulation des Marchés Publics) a déroulé une formation sur les mécanismes de passation des marchés publics, et les opportunités pour les opérateurs locaux*
- ***L'ONG PAEDD*** *est chargée de réaliser la cartographie des marchés dans les deux communes afin d'avoir une idée plus précise de ces lieux de distribution, d'échanges, et de commerce.*

La PAEDD a validé des outils qui étaient préparés par les experts de la FAO (Marcello) et a formé des enquêteurs qui ont été envoyés sur le terrain pour la collecte des données. L'analyse de ces collectes, leur traitement et partage ont permis d'élaborer des rapports préliminaires avant d'en arriver à des rapports provisoires qui ont été partagés avec les Communes pour une validation participative, avant la rédaction d'un projet de rapport et sa validation par la FAO. Au vu de tout ce qui précède, la nécessité des marchés locaux dans les territoires n'est plus à démontrer dans le contexte actuel. D'ailleurs, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale **(CSA)** a défini ces «marchés ayant un ancrage local» comme des «marchés territoriaux» **(CSA,** 2016a), caractérisés par les critères suivants:

- ***Ils*** *sont directement liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et/ou régionaux (la grande majorité des produits, des producteurs, des détaillants et des consommateurs proviennent du territoire concerné). Ils sont plus caractérisés que d'autres marchés par des relations horizontales (non hiérarchiques) entre les différentes parties prenantes.*
- ***Ils*** *sont inclusifs et diversifiés, en termes de parties prenantes et de produits.*
- ***Ils*** *remplissent de multiples fonctions économiques, sociales, culturelles et écologiques, familiales, des affinités de bon voisinage, et de solidarité au sein de leur territoire respectif et ne se limitent donc pas à l'approvisionnement alimentaire.*
- ***Par*** *rapport aux autres types de marchés, ce sont les plus rémunérateurs pour les petits exploitants, ceux sur lesquels ils ont le plus de pouvoir de négociation sur les prix.*

L'importance des marchés territoriaux n'est donc plus à démontrer ; il urge plutôt de voir comment en faire une option dans les dynamiques des politiques d'échanges et de commerce pour une meilleure maîtrise de la distribution et de l'approvisionnement dans les nouvelles cités résilientes.

III. MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DES ZONES DE L'ÉTUDE

La méthodologie adoptée est participative et inclusive. La conduite des travaux a obéit à un processus participatif et communautaire, ce qui a permis l'implication de plusieurs acteurs portant différents statuts et intervenant sur les marchés territoriaux. Ce fut donc une démarche participative qui repose sur une approche progressive structurée autour de 4 étapes essentielles que sont :

3.1: Préparation de l'étude et la Sélection des marchés

Cette première étape de l'étude s'est appuyée sur une revue documentaire qui a permis de faire l'état des lieux sur les marchés territoriaux et les systèmes alimentaires et cela en concertation entre l'Agence Nationale de l'Aménagement du territoire et la FAO.

Cela a abouti à la confirmation des choix et à l'identification des deux zones cibles pertinentes pour cette étude. Les concertations faites avec la FAO ont permis d'identifier une Commune de la région de Dakar à savoir Bambilor dans le Département de Rufisque et une Commune de la région de Kaffrine en l'occurrence Koungheul appartenant au Département du même nom. Cette démarche est aussi renforcée par une enquête préliminaire ayant permis d'identifier deux marchés dans la Commune de Koungheul et cinq marchés dans celle de Bambilor. Ces marchés ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- ✓ *la typologie des marchés ,la diversité de produits agro-sylvo-pastoraux qui y sont vendus ;*
- ✓ *l'interdépendance entre le marché et l'hinterland de la Commune ;*
- ✓ *le gradient d'urbanisation (milieu urbain, périurbain et rural)*
- ✓ *la permanence et l'accessibilité (physique et sécuritaire) des marchés.*

Il apparaît que, dans les nouvelles cités et villes, l'approvisionnement en denrées afin de mieux gérer les déficits alimentaires dans un monde où plus rien n'est certain quant à la disponibilité et à l'accessibilité des produits alimentaires, est de plus en plus un défi de gouvernance. Il est devenu judicieux de faciliter la proximité des produits alimentaires pour plus de sécurité et de facilité pour les populations et les consommateurs.

Tout ceci confirme alors le choix judicieux et pertinent de ce projet de la FAO et du Gouvernement sénégalais qui l'ont adopté au vu de sa pertinence.

La copie de ce rapport, pourrait sans doute servir d'outils d'information et de décision auprès des décideurs centraux et locaux.

3.2 Adaptation des outils de collecte de données.

Cette étape a essentiellement consisté à l'adaptation des trois types de questionnaires au contexte local. Ces questionnaires étaient axés sur une analyse préliminaire des marchés territoriaux, sur les détaillants en produits alimentaires et sur les consommateurs ou ménages.

Nous avons jugé utile de revoir certaines questions et donc, notamment de :

*(**a**) réviser l'unité de mesure des questions standards pour s'assurer qu'elle est claire et adaptée,*

*(**b**) modifier les options proposées dans les questions standards à choix multiple pour s'assurer qu'elles sont adaptées au contexte,*

*(**c**) ajouter au besoin d'autres questions pour répondre à des besoins spécifiques. Les éléments phares du processus de collecte de données ont été passés au crible pour leur approbation lors d'un atelier de validation avec la FAO, avant que les questionnaires ne soient installés sur Kobocollect, logiciel de collecte et de traitement de données.*

Le choix de l'utilisation des questionnaires Kobocollect est justifié par sa capacité à collecter des données de qualité sur n'importe quel outil de travail(ordinateur, téléphone, tablette, etc.).

3.3 : Choix de l'échantillon d'enquête et collecte des données.

L'échantillon de l'enquête s'est intéressé aux commerçants regroupés autour de trois catégories (grossiste, demi-grossiste et détaillants) et aux consommateurs identifiés au niveau des ménages dans différents quartiers des cités- villes. Dans chaque Commune une enquête préliminaire a permis d'avoir le nombre total de commerçants opérant dans les six (6) marchés (1 marché de Koungheul et 5 marchés de Bambilor). A préciser que le second marché de Koungheul n'était pas complétement fonctionnel lorsque nos équipes y sont allées.

Sur chacun des **6** marchés retenus, **10%** des commerçants ont été enquêtés et chez les consommateurs nous avons considéré le ménage comme unité d'identification du consommateur ainsi ; **10%** des ménages de chaque Commune sont tirés de la base de données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (RGPHAE/MEF/ANSD, 2013).

Le nombre total de ménages prélevés est réparti proportionnellement au nombre total de ménages par quartier. Un échantillon représentatif de trois cent quatre-vingt-sept **(387)** commerçants a été constitué, dont **357** détaillants et **568** consommateurs choisis de façon aléatoire dans tous les quartiers des Communes cibles. La collecte des données effectuée par une équipe de 20 enquêteurs a pris en considération les critères sociodémographiques, le revenu, la consommation alimentaire et la résilience face à la Covid 19.

3.4 : Présentation des zones cibles.

Les zones cibles de cette étude sont deux Communes situées dans deux régions écogéographiques différentes. La Commune de Bambilor se localise au Sud de la région de Dakar, dans le Département de Rufisque et appartient à la zone écogéographique appelée les Niayes. Cette zone est une bande de terre longeant le littoral Nord entre Dakar et le sud du Delta du fleuve Sénégal.

Elle est caractérisée par un climat subcanarien doux, par une succession de dépressions interdunaires laissant affleurer la nappe phréatique, une diversité de sol assez riche propice à la culture du maraîchage. Sur le plan administratif, la Commune de Bambilor est limitée à l'Est par les Communes de Diender Guedj et de Keur Moussa, à l'Ouest par la Commune de Sangalkam, au Nord par la Commune de Tivaoune-Peulh et au Sud par les Communes de Sébikhotane et de Diamniadio et se situe à une trentaine de kilomètres du Département de Dakar.

La Commune de Koungheul quant à elle se trouve dans la région de Kaffrine au cœur du bassin arachidier. Koungheul a été érigée en commune en 1990, puis en département en 2006.

Koungheul fut créée au XIe siècle par des malinkés de patronyme Camara venus de l'Est, dans le Mali ancien. Ils fondèrent Koungheul comme 1er capitale de l'Etat du Niani, voisin des Etats du Djolof au nord, du Saloum à l'ouest, du Wouli à l'est , et du Kaabu au sud. Koungheul est donc une ville très ancienne et un carrefour transfrontalier. Elle est située à **343** km de Dakar et à 87 km de Kaffrine. Couvrant une superficie de **7,5** Km^2, Koungheul est limitée par les Communes d'Ida Mouride et de Fass Thiéckène. Elle se trouve sur la Route Nationale 1 et est aussi traversée par les chemins de fer Dakar-Bamako (Plan de Développement Communal, 2016-2021).

Cette zone écogéographique est caractérisée par des activités de production hivernale dominées par le mil et l'arachide, le développement des activités de maraîchage dans des zones dites de dépressions et aux alentours des mares, avec une forte dépendance de la production agricole à la pluviométrie.

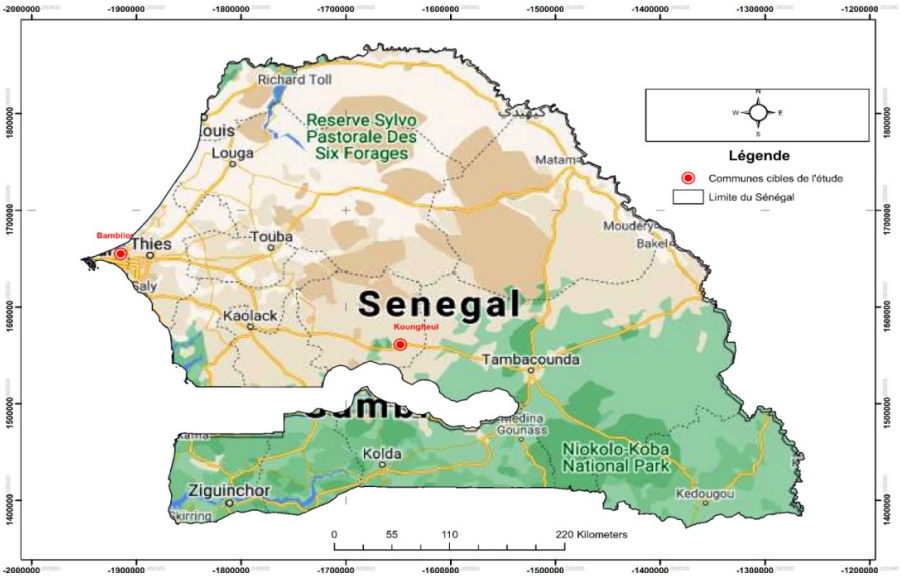

IV- ANALYSE DES DONNEES DE MARCHES TERRITORIAUX.

L'analyse des marchés ciblés par cette étude tient compte des caractéristiques sociodémographiques des principaux acteurs, de l'état des équipements, de l'indice de diversité des produits commercialisés, de la structure des prix, du mode de gouvernance des aires de commercialisation et des capacités de résiliences des commerçants face à la crise de la COVID 19. Il s'agira d'avoir une lecture globale des marchés territoriaux, mais également de faire ressortir des spécificités locales.

4.1. Caractéristiques des marchés de Koungheul et de Bambilor

Dans les marchés territoriaux, les femmes restent les acteurs les plus prépondérants avec une présence moyenne de **75%** comme le montre la figure **1**, ci-dessous. Cette présence féminine est plus marquée dans le commerce de détail où **75%** des personnes enquêtées sont des femmes. Les hommes quant à eux sont majoritaires dans le commerce de gros et de demi-gros où ils représentent respectivement **83% et 61%** (figure2).

Figure 1 :Répartion des commerçants selon le sexe

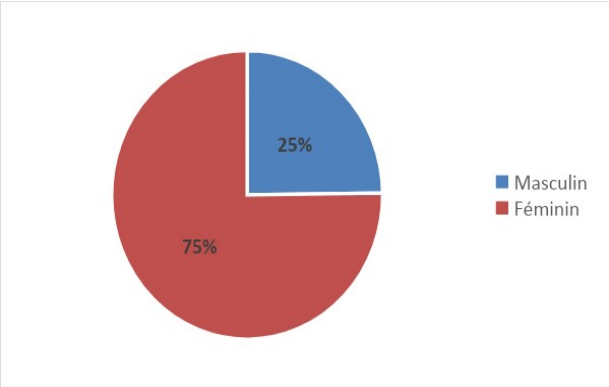

Figure 2 : Catégorisation des commerçants selon le genre

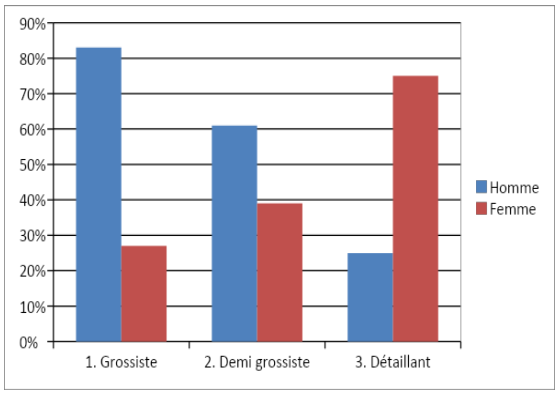

*L'âge moyen des commerçants est de 44 ans et près de 60% d'entre eux ont entre**25 et 55 ans** (voir Tableau 1, si dessous).*

Leur expérience dans le commerce est de **15, 3** ans en moyenne avec un temps de présence mensuel dans le marché de **26** jours ce qui nous permet de constater que c'est cela l'activité principale chez la majorité des commerçants. Chez ces derniers, la taille moyenne des ménages est estimée à **10, 3** membres (**Tableau : 1).**

Tableau 1: Caractéristiques sociodémographiques des commerçants

Commune	Nom du Marché	Âge moyen	Nombre d'années de présence dans le marché	Nbre moyen de jours d'activés par mois
Bambilor	Mame Awa Ndir	43	5,8	28
	Deny Birame Ndao Nord	45	5,5	29
	Deny Birame Ndao Sud	48	6,0	30
	Gorom 1	48	5,5	30
	Gorom 2	50	4,8	30
Sous total	***5***	***46***	***5,7***	***29***
Koungheul	Marché central	42	25	23
Total	**6**	**44**	**15,3**	**26**

En s'intéressant à l'origine géographique des commerçants. Il ressort que 80% d'entre eux mènent leurs activités de commerce dans leur terroir. À Bambilor 90% des commerçants sont originaires de la commune et moins de 10% viennent des localités voisines. Dans la Commune de Koungheul également, **70%** des commerçants sont des kounghelois**, 19 %** viennent des villages voisins et **11%** viennent soit des autres régions du pays ou de pays voisins.

Figure 3: Origine géographique des commerçants

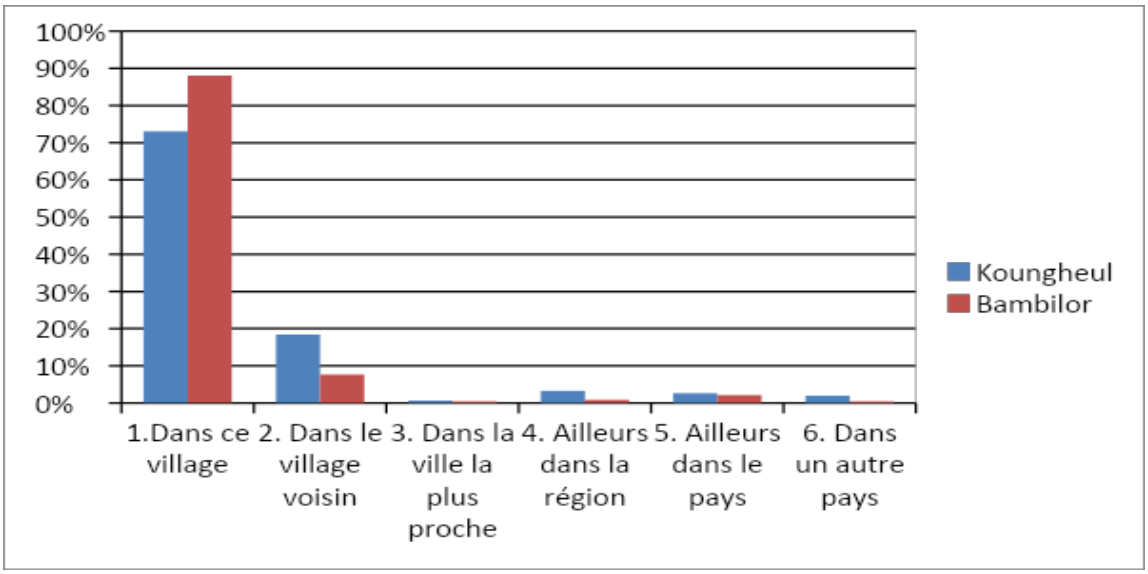

4.2 Structure des revenus des commerçants

Si les femmes sont majoritaires au niveau des marchés, la structure du revenu net selon le sexe révèle que les hommes ont les revenus les plus élevés. Il est de 512 500 francs CFA chez les hommes contre 45689 chez les femmes (voir figure 4 ci-dessous).

Figure 4: Revenu net selon le sexe

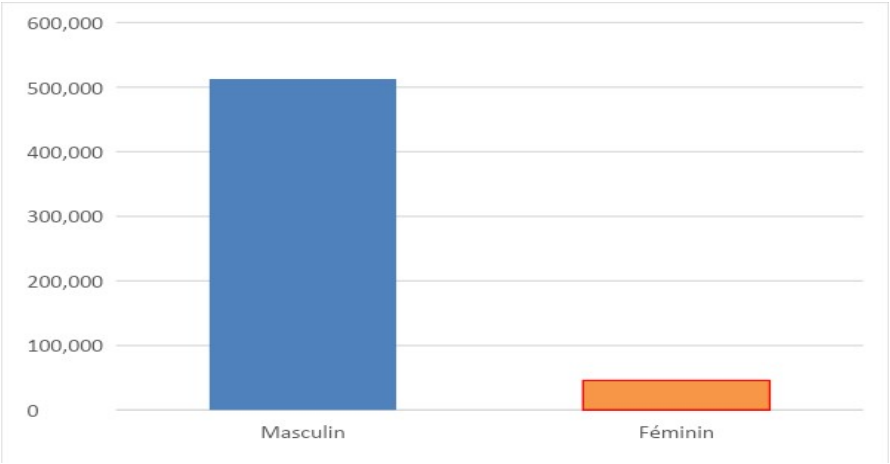

Les données obtenues sur Bambilor et Koungheul démontrent que la proximité de la capitale n'influence pas sur la structure des revenus des commerçants. Celle-ci est plus en lien avec l'importance du marché et de sa capacité de polarisation. En effet, le marché central de Koungheul est le marché le plus important du département du même nom et polarise plusieurs villages et communes environnantes.

Quant à Bambilor, avec ses cinq marchés éparpillés de part et d'autre il y apparaît des revenus majoritairement faibles. En effet, dans la Commune de Bambilor **62%** des commerçants affirment obtenir un revenu mensuel moyen de moins de **50 000 francs** CFA contre 43% chez ceux de Koungheul.

Au niveau de la fourchette de **50 000 à 100 000** francs CFA, **24 %** des commerçants de Koungheul sont concernés contre **21%** chez ceux de Bambilor. En ce qui concerne la fourchette supérieure ou égale à **250000** francs CFA **17%** des commerçants de Koungheul sont dans cette catégorie de revenu contre seulement **1%** chez ceux de Bambilor **(voir figure 5** ci-dessous).

Une étale du marché de Koungueul et Par manque de chambre froide, certains produits périssables sont exposés à l'air libre

Figure 5: Structure des revenus chez les commerçants

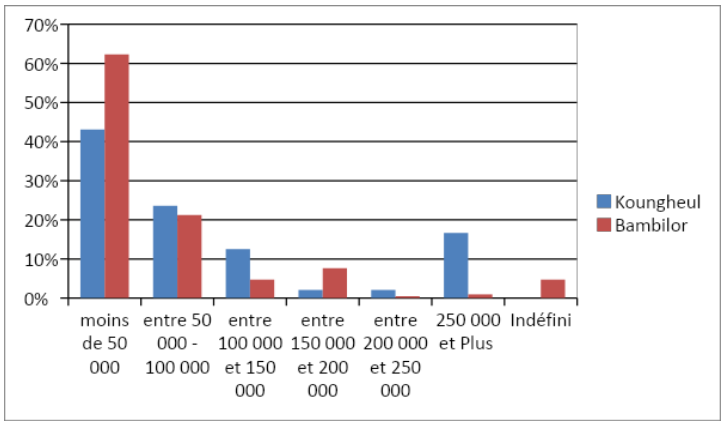

Au niveau des catégories de produits vendus sur les marchés, le revenu net le plus important provient de la vente de volaille et de la viande qui dépasse **3 millions de francs CFA**. Ces deux catégories de produits ont un revenu net 3 fois supérieur à toutes les autres catégories de produits. Les autres légumes, les fruits et légumes riches en vitamine **A**, les légumineuses, les céréales, racines et tubercules, les poissons et fruits de mer génèrent le revenu net le plus faible inférieur à **500 000** francs CFA. On peut en conclure que ce sont pour la plus part des produits qui proviennent de loin et donc la conservation est plus difficile vu le manque de chambre frigorifique.

Figure 6: Revenu tiré par catégorie de produits vendus sur les marchés

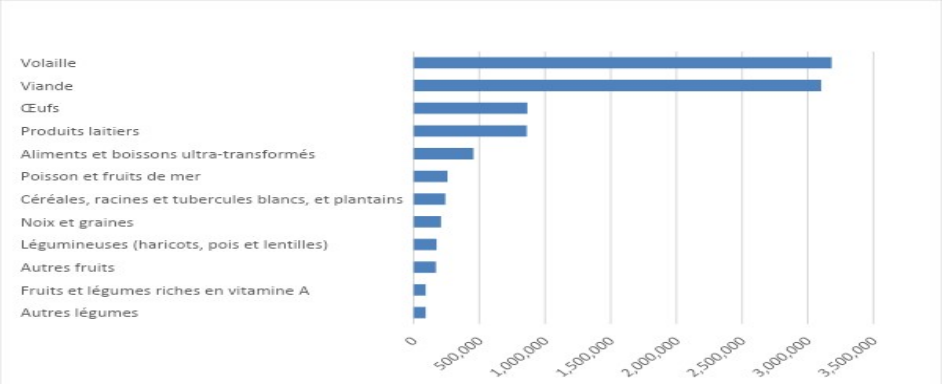

4.3 Statut de l'occupant du local de l'entreprise

Dans les communes de Bambilor et de Koungheul trois critères d'occupation du local du commerçant sont identifiés. Il s'agit de la **location,** de **la propriété** et de **l'usage gratuit**. L'exploitation de résultats de l'enquête révèle un usage gratuit du local chez **60%** des commerçants *(voir figure 7 ci-dessous).* Ce statut d'occupation est plus marqué chez les femmes commerçantes de Bambilor dont **65%** d'entre elles utilisent gratuitement leur local contre **32%** à Koungheul alors que chez les hommes nous avons respectivement dans ces Communes **36 % et 3%** pour ce type d'occupation.

Au niveau des marchés territoriaux, les locataires et les propriétaires représentent chacun **20%.** Cependant cette situation générale cache des disparités. En effet à Bambilor, **14%** des hommes utilisent la location contre **9%** à Koungheul. Chez les femmes, les propriétaires représentent 1**0%** à Koungheul et **18 %** à Bambilor.

Figure7: Statut de l'occupant du local de commerce

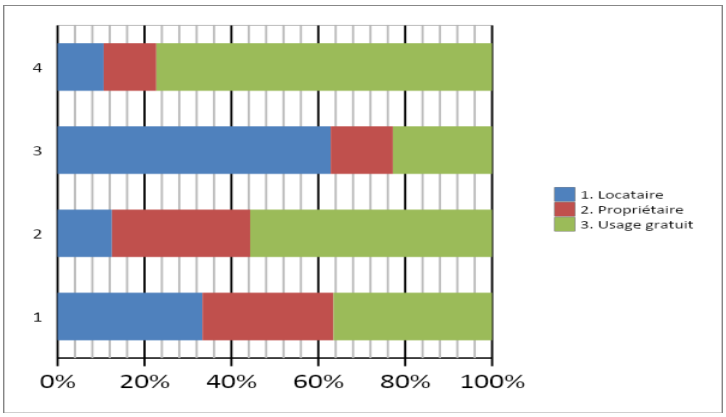

4. 4. Caractérisation du climat des affaires

4.4 1 Accès au financement des commerçants

L'accès au financement chez les commerçants reste très faible. Les résultats de l'enquête révèlent que seul **16%** des commerçants ont accès au crédit (voir figure 8). Ce faible pourcentage s'explique par plusieurs raisons (figure 9). En effet, **40%** des personnes enquêtées affirment n'avoir pas besoin de crédit pour financer leurs activités commerciales car le capital de leur entreprise suffit largement pour couvrir leur besoin financier, **23%** dénoncent la complexité des procédures d'emprunt de crédit, **22%** sont découragées par les taux d'intérêts jugés très élevés et **8%** persuadées d'avance du rejet de leur demande d'octroi de crédit.

Figure 8: Accès à un crédit ou prêt

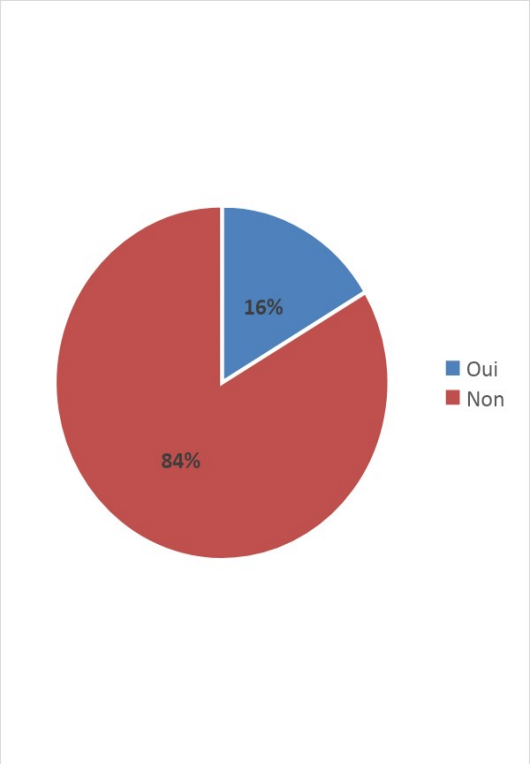

Figure 9 : Raisons du non accès à une ligne de crédit

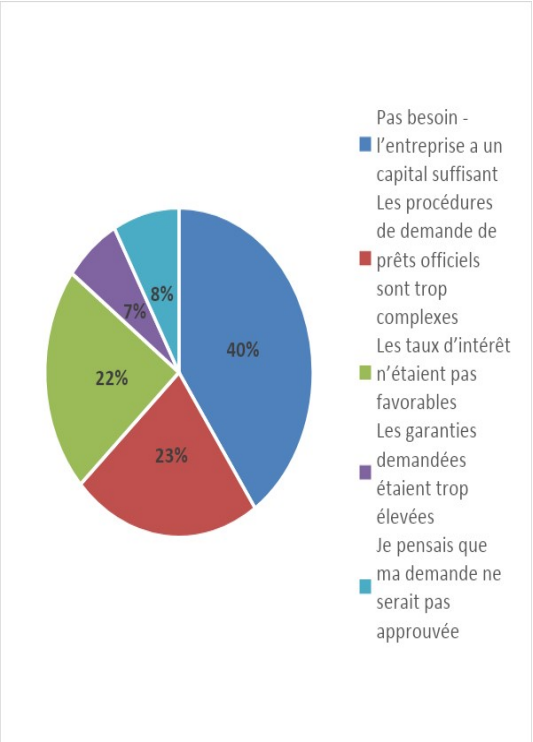

Chez la minorité de commerçants ayant accès au crédit **(16%) ; 68%** sont financés par des banques commerciales. Ces banques commerciales très présentes au niveau des marchés territoriaux sont plus accessibles aux commerçants. Malgré une présence de certains mécanismes de financement mis en place par l'Etat seul **13%** des détenteurs de crédit y ont accès. Les Institutions financières non bancaires, les coopératives et association mobilisent un faible pourcentage dans les accords de crédit **(5 et 6%).**

Une vue des allées du marché de Bambilor

Figure 10 : Typologie des institutions de crédit utilisé par les commerçants

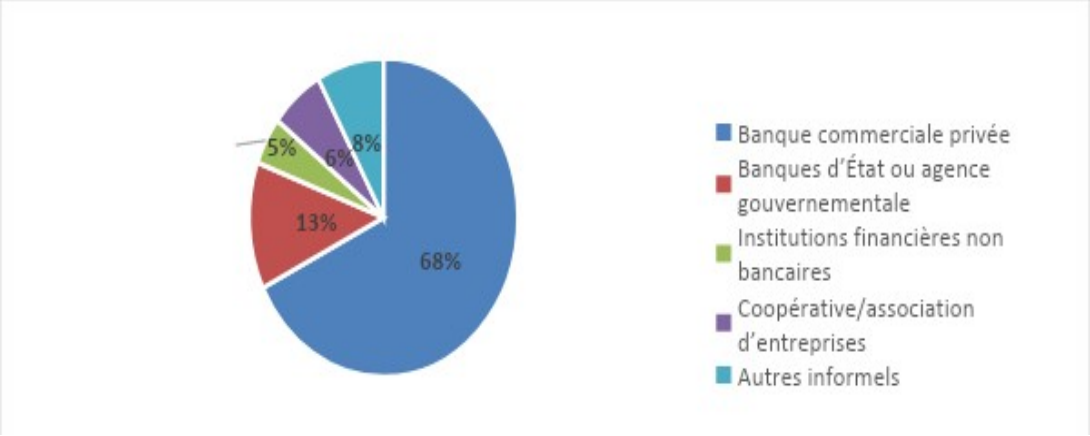

4.5 Caractérisation de l'Offre des produits

4.5.1. Principaux produits commercialisés

Une gamme variée de produits alimentaires est commercialisée au niveau des marchés territoriaux. Dans les deux zones, on trouve sur le marché les mêmes types de produits. Il s'agit notamment, des fruits et légumes riches en vitamines **A .** Les produits le plus présents sur le *marché seraient* ***des céréales, racines, tubercules blancs (mil, maïs, riz, et sorgho par endroit),*** des ***tubercules (patate, manioc, pomme de terre)*** qui occupent la deuxième position dans les ventes alimentaires.

Un troisième groupe d'aliment est aussi important en termes de présence sur le marché, il s'agit ***des légumineuses, des autres légumes, du poisson et des fruits de mer***, ***les boissons ultras transformées et les noix.*** La viande, les autres fruits, la volaille et le lait sont faiblement représentés chez les vendeurs (voir la figure 11 ci-dessous).

Figure 11: catégorie de produits vendus sur les marchés territoriaux

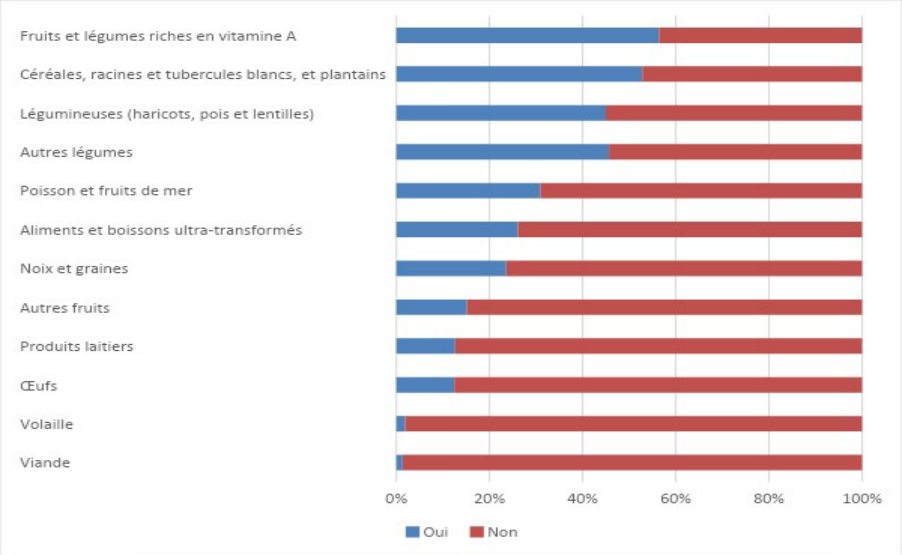

4.5.2. Volume des produits vendus

Au cours d'un mois, les volumes vendus sont en deçà de **100 kg** et n'atteignent pas 600 Kg. Parmi tous les produits vendus les quantités les plus importantes sont enregistrées dans la catégorie céréales, racines, tubercules et Plantin où la moyenne est de **556 kg**. La viande, les fruits et légumes riches en vitamine **A** et les autres fruits dépassent légèrement les **300 kg**. La volaille et le poisson enregistrent respectivement **241** et **195 kg.** Les quantités les plus petites sont vendues dans les catégories**, *(Œufs, aliments et boissons ultra-transformés et les noix et graines.)***

Figure 12: volume mensuel des produits vendus en moyenne dans les marchés

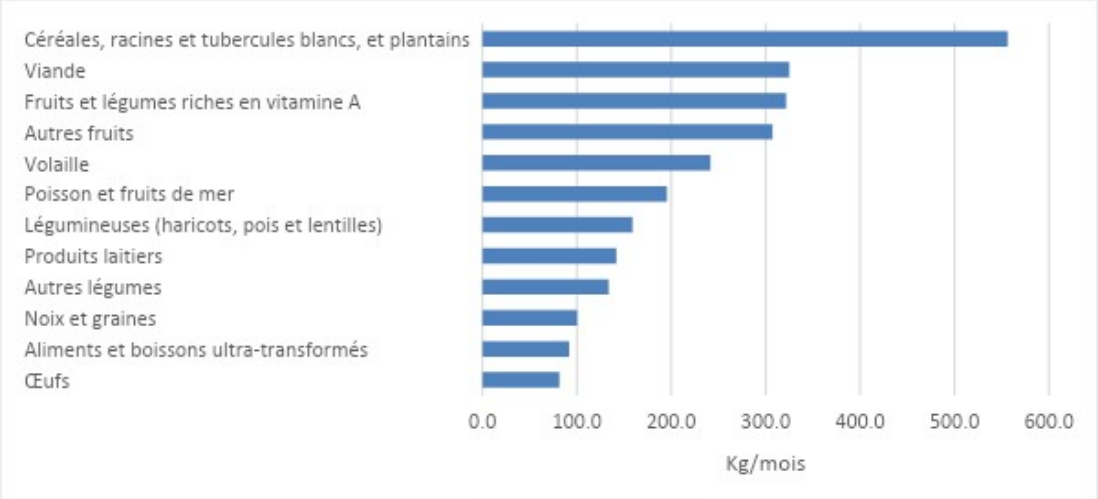

4.5.3 Provenance des produits vendus

Les produits vendus ont une provenance géographique différente, mais la majorité provient de l'extérieur ; soit des autres Communes du Département, ou d'autres localités de la région, ailleurs dans le pays ou simplement sont des produits d'importation. Environ **40%** des produits proviennent d'ailleurs, mais de la même région ; **38%** de la commune, **18%** proviennent des autres régions du pays et **3%** sont des produits venus des autres pays (Figure 13). La catégorie céréales, racines et tubercules blancs, et plantains et celle des fruits et légumes viennent à **98%** du pays, pour les fruits riches en vitamine ce taux est de **99%.** Ces trois groupes d'aliments connaissent une faible importation (environ **2%** pour les deux premiers produits cités et **1%** pour les fruits riches en vitamine **A).** Les poissons et fruits de mer, la viande, la volaille et les œufs sont essentiellement produits au Sénégal. Ces résultats démontrent une **certaine dynamique** au niveau de la production locale des zones enquêtées.

Figure 13: Provenance des produits vendus sur les marchés territoriaux

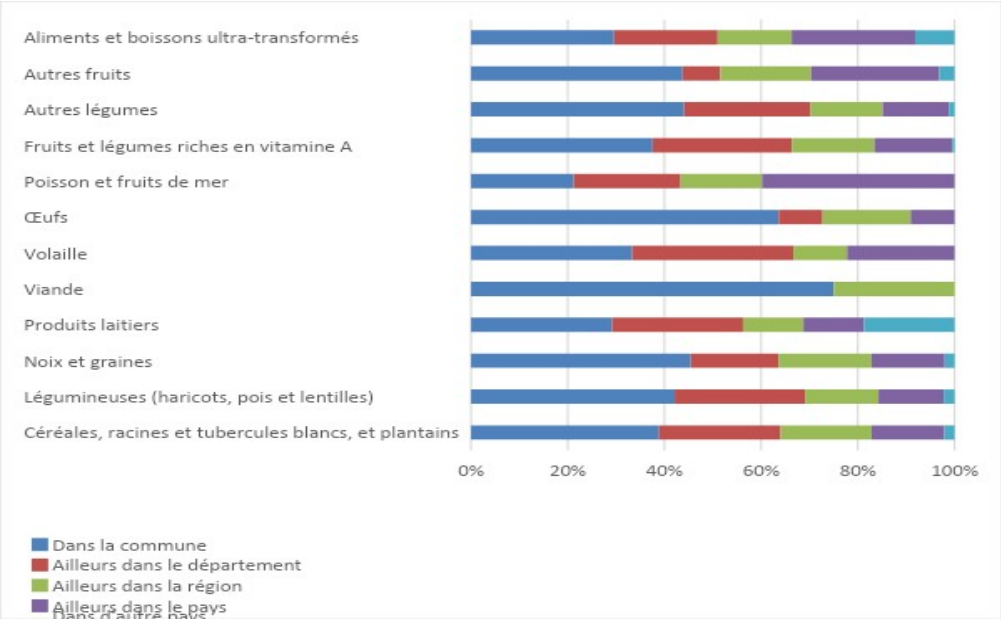

Au regard des résultats d'enquête, l'essentiel de la production disponible sur les marchés est fourni par les **agriculteurs et les négociants**. En effet, **57%** des produits sont achetés chez les producteurs et les négociants. Un pourcentage moyen de **14,5%** chez les commerçants et producteurs. Cependant, ils achètent la moitié de leurs produits chez les négociants. La forte implication des négociants qui servent d'intermédiaires entre les producteurs et les commerçants est constatée sur toutes les catégories de produits vendues, mais plus particulièrement au niveau des produits laitiers, de la viande et de la volaille. Une infime partie de produits comme les légumineuses, les fruits à coque et graines, les fruits riches en **vitamines A** par exemple est produite exclusivement par les commerçants.

4.5.4. Mode de production des produits vendus

Divers modes de production des produits disponibles sur les marchés sont identifiés à travers cette étude. Dans la figure 14 ci-dessous près de **77%** des commerçants ignorent le mode de production des produits qu'ils vendent sur les marchés. Parmi les gammes de produits vendus sur les six marchés, une proportion marginale qui ne dépasse pas **2%** provienne de l'agriculture biologique et concerne les catégories céréales, racines et tubercules blancs, les légumineuses, les fruits à coque et les graines, les poissons et fruits de mer et les légumes et fruits riches en **vitamine A**. Les modes de production conventionnelle et l'agriculture traditionnelle avec intrants chimiques sont représentatifs et plus prégnantes au niveau de certains produits. En effet, par rapport à ces deux variables, les taux observés dans la catégorie céréales, racines et tubercules blancs sont de **17%** pour l'agriculture conventionnelle et de **28%** pour l'agriculture traditionnelle avec intrants chimiques.

Les résultats obtenus sont révélateurs d'une faible adoption de pratique agroécologique mais est aussi d'un manque de visibilité sur les modes de production.

Figure 14: Mode de production des produits vendus sur les marchés

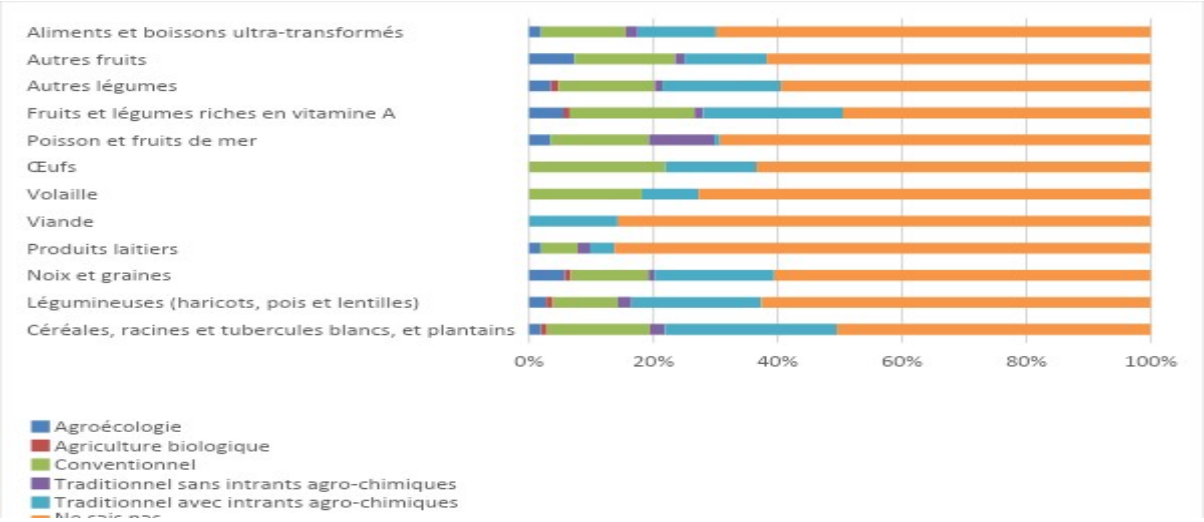

4.5.5. Mode de structuration des prix du marché.

La structuration des prix du marché dépend généralement des coûts de production comme le présente la figure ci-dessous. Plus les coûts liés à la production sont importants, plus les prix des produits vendus sur les marchés sont élevés. Ainsi donc **71%** des prix des produits venus sur les marchés sont fixés en fonction du coût de production, **20%** des prix sont fixés par marchandage entre détaillants et clients, **5%** à travers l'intermédiation de Comités et environ **1%**par l'autorité publique (voir la figure 15 ci-dessous).

Figure 15: Mode de fixation des prix des produits vendus sur les marchés

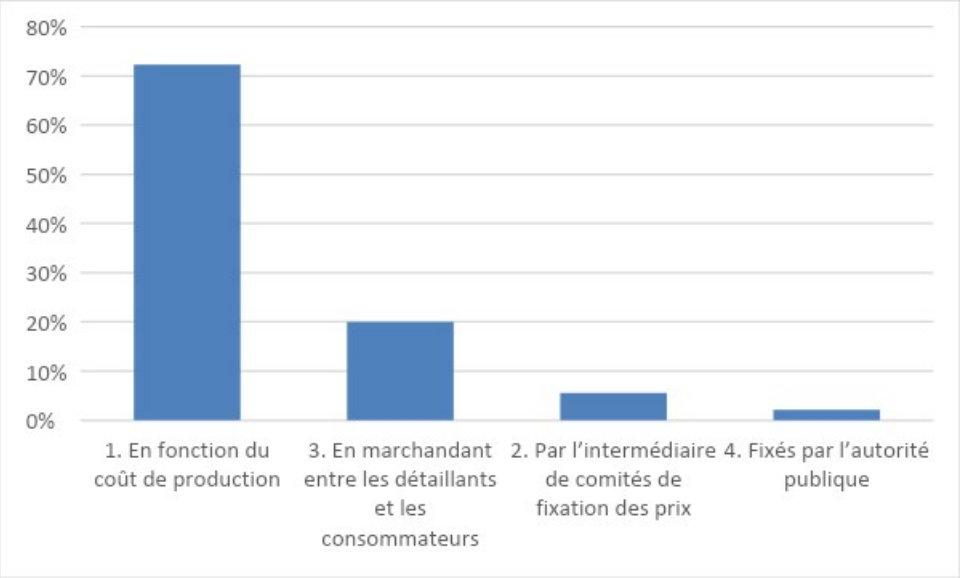

4.6. Gouvernance et gestion des marchés

4.6.1 Niveau d'équipement des marchés

Le niveau d'équipement des marchés est généralement faible (voir figure 16 ci-dessous). Nous avons des taux d'accès à l'électricité, à l'eau, à l'entrepôt, aux chambres froides et aux toilettes de moins de **5%** dans quatre marchés. Cependant, deux marchés sortent du lot avec des taux d'accès à l'eau de **40 et 63%,** un taux d'accès à l'électricité de **40 et 59%** et un taux d'accès aux toilettes de **40 et 63%.** Ces deux marchés également disposent de stands de vente au détail avec des taux de **30 et 42%.** La particularité de ces deux marchés au niveau d'équipement relativement élevé réside dans le fait qu'ils sont implantés dans la zone centre de leur commune et sont des lieux de fortes convergences.

Figure 16: Niveau d'équipement des marchés

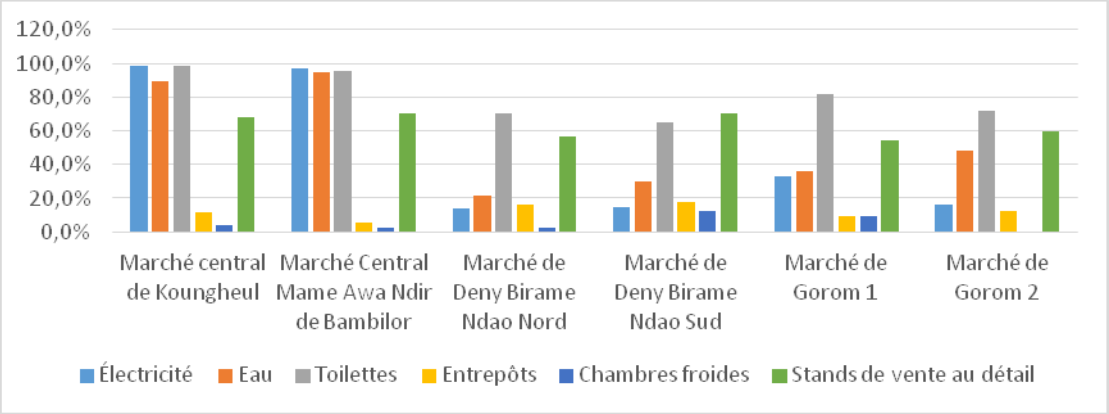

4.6.2. Contraintes et insuffisances des marchés

Le faible niveau d'équipement augure de plusieurs insuffisances qui pèsent sur la fonctionnalité des marchés territoriaux. Dans le lot de contraintes : l'insécurité, les pertes alimentaires résultantes de l'absence de chambre froide et mauvais état des infrastructures sont plus marqués dans la Commune de Koungheul et dans le marché Mame Awa Ndir de Bambilor. A Koungheul **80%** des commerçants révèlent une absence de chaine du froid. A Bambilor ce même constat est fait dans tous les marchés il est plus accentué dans le Marché Mame Awa Ndir. Les pertes alimentaires sont de l'ordre de **58 %** à Koungheul où on trouve les taux les plus élevés et de moins de **20%** dans le marché le moins exposé à ce problème à Bambilor. La faiblesse des prix de produits vendus sur les marchés est aussi une contrainte non négligeable et concerne plus de **40%** les marchés situés dans les chefs lieu de Commune.

Figure 17: Contraintes des marchés

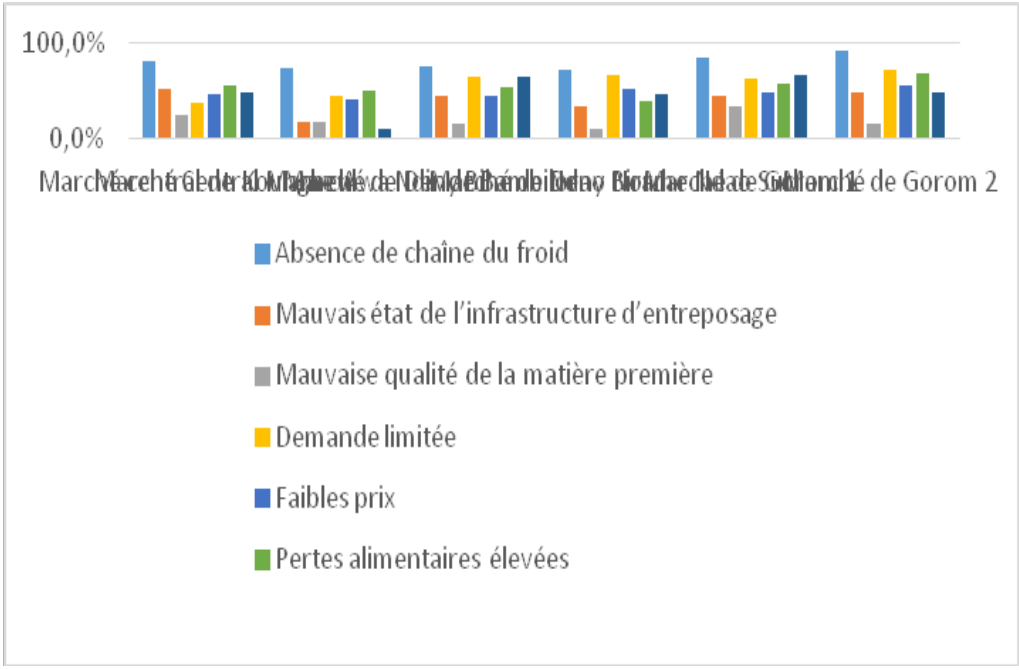

V. ANALYSE DE LA DÉMOGRAPHIE ET DE LA CONSOMMATION

5.1. Caractérisation sociodémographique et géographique des consommateurs

La majorité des consommateurs enquêtés au niveau des marchés territoriaux sont des femmes. Elles représentent **81%** des répondants. La tranche d'âge de **25 à 55** ans est la plus nombreuse et concentre **67%** des personnes enquêtées. La moyenne des ménages chez les consommateurs est de **11,5%** . Les ménages les plus grands ont des effectifs qui dépassent **50** membres.

Figure 18: Répartition par sexe des consommateurs

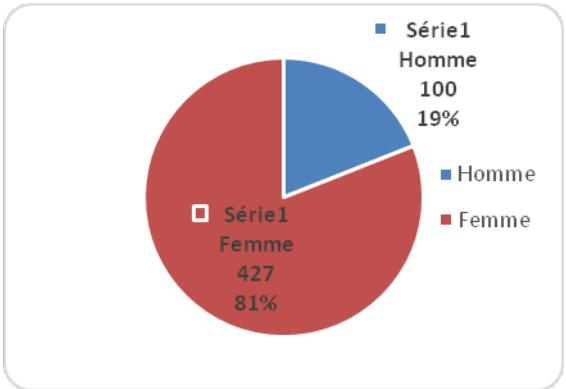

Figure 19: Taille des ménages des consommateurs

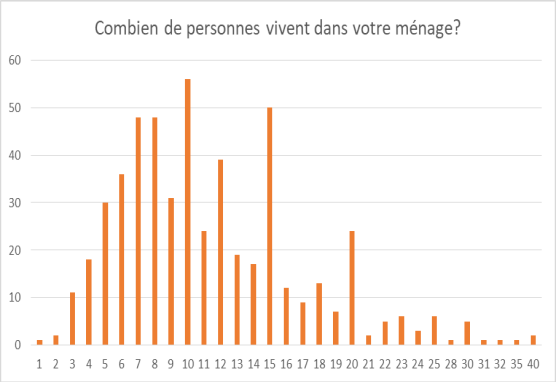

Parmi les consommateurs interrogés, **67%** ont entre **25 et 55** ans. Les cibles les plus jeunes ont moins de 25 ans et ne concerne que **12%** des répondants.

Pris globalement, les consommateurs interrogés sont majoritairement jeunes, **43%** d'entre eux habitent dans des zones périurbaines, **30%** dans des zones urbaines et 27 % dans des zones rurales.

Figure 20: Age des consommateurs

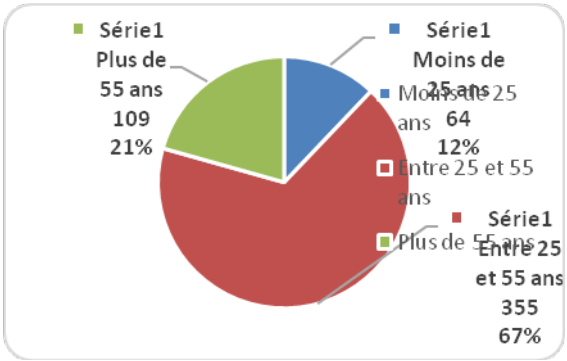

Figure 21: Répartition des consommateurs selon leur zone d'habitation

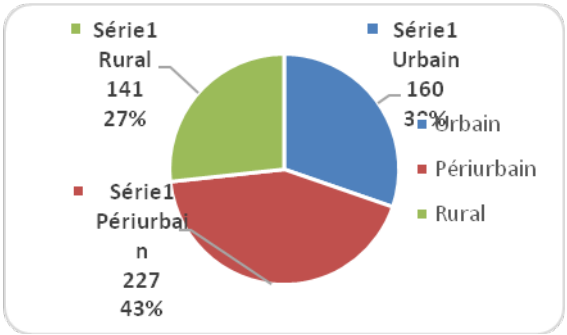

Dans les communes de Bambilor et de Koungheul, nous avons des marchés proximité. La distance du marché la plus éloignée dépasse **2 km** et la distance moyenne la plus petite est de **0,5 km**. Parmi les consommateurs **38%** parcourent une distance de **0, 6 à 1 Km** pour aller au marché, **32%** font moins de **0,5 km**. Les populations ont généralement tendance à créer de petits marchés ou à s'approvisionner au niveau des étalages de quartier si le grand marché central est éloigné.

Figure 22: Distance entre domicile du consommateur et le marché

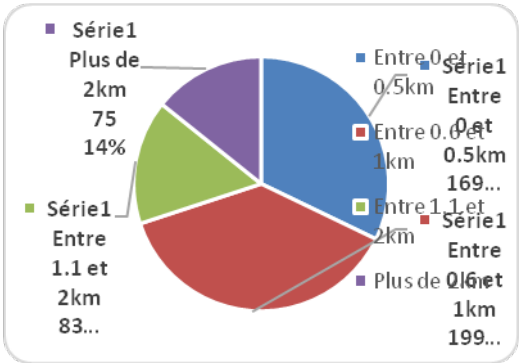

5.2. Revenu des ménages de consommateurs

Le revenu moyen mensuel par personne est de 28 631francs CFA chez les consommateurs enquêtés soit un revenu moyen annuel de 343 572 francs CFA. Ce revenu est en deçà du salaire minimum imposé (SMIC) au Sénégal qui est de **40000** francs CFA mais rapporté annuellement il dépasse le seuil de pauvreté national qui est de **333 441** francs CFA (EHCVM 2018/2019, ANSD). Cependant, ces chiffres cachent des disparités entre zones urbaines, zones périurbaines et zones rurales. En effet, les revenus les plus élevés on les retrouve dans les zones urbaines et périurbaines **(666 667 francs CFA)**.

Figure 23: Revenu des ménages

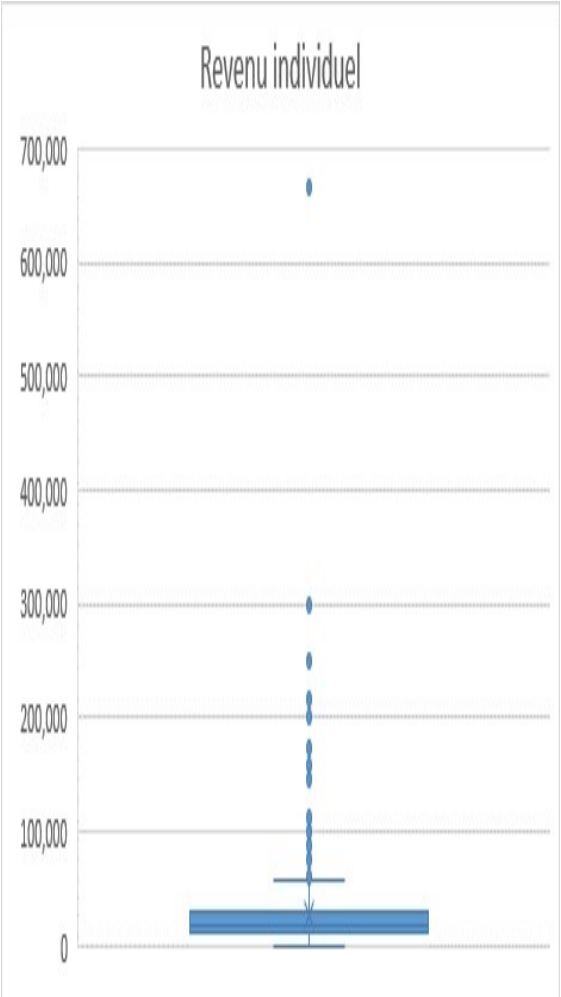

Figure 24: Revenu des ménages selon la zone du marché

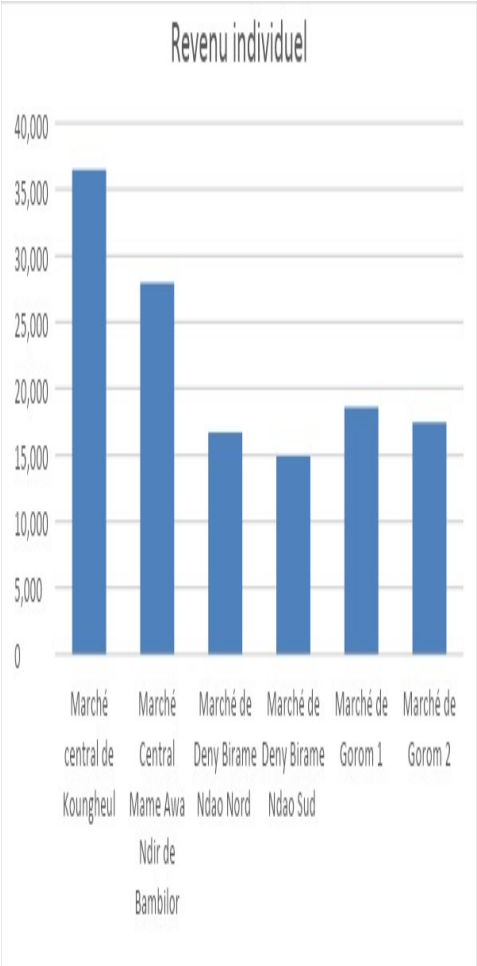

5.3. Perception de l'impact de la Covid-19 sur le revenu des ménages.

La pandémie de la Covid 19 a affecté de nombreux consommateurs. Ayant engendré une crise économique aigue chez les populations sénégalaises, **54%** des consommateurs interrogés dans les communes de Bambilor et Koungheul affirment une diminution de leur pouvoir d'achat dans la période 2020-2021 et **9%** d'entre eux plus résilient ont vu leur pouvoir d'achat augmenter. Par contre **38%** ont gardé intact leur pouvoir d'achat. Au total **46%** des consommateurs ont résisté à la crise de la Covid 19. Analyser sous le prisme des revenus, les détenteurs de revenus individuels de moins de **25000** francs CFA ont été les plus impactés par la diminution de leur pouvoir d'achat durant la pandémie de la Covid 19 et ceux qui ont près de **34 000 francs** CFA ont connu une augmentation de leur pouvoir d'achat et reste inchangé chez la catégorie ayant un revenu individuel de **35000 francs.**

Conclusion :

Nous réitérons nos remerciements à tous les initiateurs de ce projet ; (FAO et Etat du Sénégal) ; mais aussi aux autorités territoriales qui ont accepté de nous accueillir durant toute la période de collecte, d'analyse et de restitution des données.

C'est sans doute le moment de rappeler les difficultés rencontrées sur le terrain, en raison de l'indisponilité de nos cibles, qui à certaines heures ne pouvaient pas nous accorder des interviews, sans oublier les problèmes d'accès aux marchés en raison d'une occupation un peu anarchique, mais aussi des l'étroitesse des allées et de la nature des étales pour la plus part à tard sur des nappes ou sacs récupérés. L'absence, ou l'insuffisance de chambres froides, les étales encore à même le sol, le mélange de produits alimentaires à côté de produits détergents ou à composante chimique, ces manquements qui résultent d'une inorganisation de la carte des marchés. Tout cela est à lié à la question de l'hygiène et de l'assainissement de ces lieux de rencontres au quotidien.

Nous lançons un appel aux autorités locales et nationales à repenser la gestion globale et l'aménagement des marchés, qui sont des lieux où se prépare notre plat du jour, donc notre santé individuelle et collective.

La prise en charge des questions d'hygiène, de sécurité, de disponibilité de l'électricité, des points d'eau et de toilettes publiques aux normes, tout cela appelle à une meilleure restructuration de nos marchés, tant au niveau national que communal. Mais, il faut saluer les efforts en cours que les autorités locales sont en train de faire pour améliorer le cadre général de ces lieux, tel que nous l'avons constaté au niveau des deux Communes de Bambilor, et de Koungheul.

Et cela fait partie de ce qui peut renforcer et consolider les liens de confiance et d'échanges qui existent entre les producteurs/ transformateurs et les consommateurs – ménages. La prise en compte de ces aspects influe aussi dans les indicateurs de la diversification des produits et

de l'offre, mais aussi de l'inclusion de la dimension genre, car certaines femmes nous soufflent qu'il leur arrive de quitter le marché par faute de dispositif adéquat d'hygiène ; ou même de ne pas du tout venir en certaines périodes du mois.

Mais cela n'enlève en rien le mérite des autorités locales des deux Communes où nous avons travaillé ; autorités qui ont bien pris conscience de l'importance de ces marchés dans la vie de leurs concitoyens. Nous leur réitérons nos encouragements et toutes nos félicitations pour les avancées en cours, mais aussi notre disponibilité à accompagner toutes les initiatives endogènes qu'elles prendront dans ce sens.

Par ailleurs, une telle démarche recoupe les actions et initiatives développées dans ce projet par des ONG membres du consortium, comme l'accompagnement des cantines scolaires, et la publication des livrets des recettes et menus.

Nos remerciements renouvelés aussi à toute l'équipe technique scientifique, sous la supervision de **Mme Ndeye Fatou Mbenda Sarr et M Ibrahima Ly**.

Nos remerciements renouvelés à la FAO, à son équipe de terrain, et à ses experts qui nous ont très tôt indiqué le chemin à suivre, pour arriver à ces résultats. Monsieur **Makhouss Sarr, M Marcello,** l'expert qui a animé la formation des enquêteurs, et tout le suivi méthodoligique du processus avec à ses côtés, l'infatiguable **Mme Coumbaly Diaw, et ses collègues, (Abdou Badiane et autres**). Le **Ministère avec M Ousseynou Kébé, M Savané**, mais aussi toute l'équipe du consortium des ONG. Merci à tout le monde au nom de la PAEDD.

Mamadou- Mignane Diouf-

Coordonnateur de la Composante Cartographie du Projet

Directeur de l'ONG PAEDD

Site web : ongpaedd.org